

« L'Eglise et l'argent »



L'Eglise a besoin d'argent pour remplir sa mission. A la messe, au moment de la quête, les fidèles déposent leur offrande dans des paniers. Quand on demande une messe à une intention, ou bien lors d'un baptême, d'une première communion, d'une confirmation, d'un mariage ou encore d'un enterrement, il est recommandé aux

chrétiens de faire une offrande à l'église. On peut se demander à quoi sert cet argent ? Beaucoup de chrétiens comprennent, certains ne comprennent pas ou se posent des questions ? D'autres, disent avec un petit air de reproche ou de critique : « l'Eglise est riche ! »

Avant toute chose, il faut dire clairement que les prêtres ont donné leur vie au service du Christ et de leurs frères, et c'est un service gratuit. On ne paie pas les sacrements. Tout prêtre, du plus jeune jusqu'à l'évêque, reçoit un fixe de sept cents euros par mois pour sa nourriture, ses vêtements et autres besoins personnels, loisir et congé. Il est logé et dispose d'un véhicule paroissial pour son ministère. Il n'est donc pas malheureux ! Mais si quelqu'un veut faire carrière et avoir de l'argent, il faut qu'il cherche ailleurs !

Il faut dire tout aussi clairement que l'Eglise ne reçoit aucune subvention publique : c'est la séparation de l'Eglise et de l'Etat qui le veut, et c'est une bonne chose, car l'Eglise garde ainsi sa liberté. Cependant pour sa mission, les besoins en matériels sont nombreux : lieux de culte et salles qu'il faut entretenir, appareils divers, frais de secrétariat, personnels salariés, voiture pour les déplacements, les assurances, l'eau, l'électricité, tout ce qu'il faut pour le culte (hosties, vin,

linge d'autel ...) Tout cela coûte beaucoup d'argent. C'est donc la communauté des chrétiens qui doit se prendre en charge. Si un certain nombre de chrétiens donnent bénévolement de leur temps, parfois de leur argent, la plupart n'en ont pas conscience ! Pour gérer toutes les finances au mieux, la paroisse dispose d'un Conseil économique. Toutes les décisions importantes concernant le fonctionnement ou les investissements nécessaires sont prises au sein de ce conseil présidé par le curé. « L'argent, dit-on, est bon serviteur, mais un mauvais maître ». Si nous nous sentons tous membres de la communauté paroissiale, si nous portons dans notre cœur cette part de l'Eglise, si nous nous sentons responsables de sa vie et de la mission, alors nous pouvons faire de l'argent un bon serviteur .

Père Antoine DENNEMONT